

Règlement du Parlement des Jeunes de Montevideo 2010

Introduction

Du 5 au 11 juillet 2010, l'institut culturel allemand Goethe-Institut d'Uruguay organise en collaboration avec l'initiative „Les écoles, partenaires de l'avenir“ (www.pasch-net.de) le premier Parlement international des Jeunes à Montevideo, auquel 100 jeunes d'Amérique latine, d'Europe et d'Afrique vont participer. Financé à 80% par les fonds de l'Union Européenne, ce premier projet du Goethe-Institut dans le cadre de l'action « Jeunesse pour le monde » va réunir des écoliers et écolières de 10 nations différentes.

Pour cet atelier de travail futuriste, l'accent est mis sur le multilinguisme et une éducation politique durable au niveau international. L'objectif est que les jeunes puissent se faire une idée du processus d'intégration globale et qu'ils prennent conscience du sens et de l'importance d'une identité mondiale et unissant les différents peuples. „2015: plus d'excuses!“ est à la fois le slogan et le fil conducteur du Parlement multiculturel des Jeunes qui va débattre et présenter des solutions pour mettre en application les 8 objectifs de développement du Millénaire.

Durant la phase de préparation qui débutera dès janvier 2010, des workshops et simulations parlementaires vont se dérouler entre autre au Mexique, en Uruguay, en Argentine et en Côte d'Ivoire.

§1 – Objectif

Le Parlement des Jeunes est un projet phare permettant de développer la faculté d'analyse critique des jeunes ainsi que leur capacité à prendre des décisions communes. La tolérance envers la diversité culturelle et linguistique y joue un rôle tout aussi important que la disposition à prendre conscience des problèmes et chances communes et à les aborder de façon constructive. Il est accordé une grande valeur à la diversité de cultures et de langues, ainsi qu'à la conviction que cette diversité est positive à tout point de vue et enrichi les façons de penser, de vivre et les horizons de chacun.

Ce modèle de Parlement des Jeunes élabore et adopte des résolutions concernant les huit Objectifs de Développement du Millénaire. Durant une session d'une semaine, des comités vont être formés et une session plénière sera tenue. Le travail durant cette semaine sera effectué à deux niveaux : dans les comités et durant la session plénière. Les comités proposeront des résolutions qui seront ensuite adoptées durant la session plénière.

§2 – Délégations et comités

Le Parlement des Jeunes est composé de délégations des écoles participantes. Chaque délégation représente un pays et compte près de 80 jeunes accompagné d'un professeur. Les délégués doivent élire un représentant. La personne élue présentera son école et son pays lors de l'ouverture de la session. Cette présentation ne devra pas durer plus de 5 minutes.

Chaque comité choisira alors son directeur ainsi que son assistant. Le directeur a pour fonction de diriger le travail du comité, de coordonner les débats et discussions, ainsi que de rédiger par écrit les résolutions adoptées.

Les représentants des pays assurent la direction durant la session plénière et coordonnent les discussions au sujet des objectifs du millénaire ainsi que la présentation des résolutions. Ils coordonnent également la session plénière et ont pour fonction d'annoncer les résultats officiels lors de votes.

§3 – Préparation

Le travail de préparation se déroule dans les écoles qui participent au projet. Les sujets ainsi que les questions correspondantes sont communiqués aux écoles avant la semaine de session. Le matériel est à télécharger dans la rubrique „dossier“ sur le site internet www.goethe.de/jugendparlament2010.

Le travail de préparation consiste à élaborer des stratégies afin d'atteindre les 8 objectifs de développement du millénaire.

En ce qui concerne la préparation de la session plénière, chaque délégation des différents pays est chargée d'élire son représentant qui aura pour fonctions:

- a) de présenter son pays et son école lors de l'ouverture officielle du Parlement,
- b) de tenir un discours lors de la clôture du Parlement.

§4 - Les comités

Les comités préparent des suggestions de résolutions concernant les 8 objectifs du millénaire (une résolution par objectif). Il est souhaité que les élèves participants débattent concrètement et sur un ton convenable afin de proposer assez rapidement une résolution.

Chaque comité élit un président qui présentera les résolutions durant la session plénière. De plus, le comité doit élire un porte-parole qui tiendra un discours au cours de la session plénière.

Les délégués représentant les établissements scolaires sont répartis en 8 groupes. Les comités seront déterminés en juin 2010 et le tirage au sort des sujets se fera le 5 juillet 2010.

§5 - Droits des membres des comités

Après vérification du règlement, chaque membre de comité a le droit de parole et de vote.

§6 - Experts des comités

Chaque comité est doté d'un „expert“ qui propose à tout moment son aide et son soutien aux participants. Les experts sont des juristes, politologues et spécialistes de l'économie ou de l'environnement, et sont mis à disposition par les différentes organisations partenaires du projet.

§7 – Parole

7.1 Les présidents des comités ou leurs assistants établissent une liste de toutes les discussions.

7.2 Les membres des comités obtiennent le droit de s'exprimer dans l'ordre suivant lequel ils se manifestent.

7.3 Le temps de parole est limité à 3 minutes. Ce temps déterminé ne peut être modifié que par décision du comité.

7.4 Les participants sont appelés par leur nom, nom du pays et de leur comité.

7.5 Les votes concernant les différents points des résolutions se font à main levée et nécessitent la majorité absolue (plus de oui que de non).

§8 - Session plénière

Rôle

Le rôle de la session plénière est de débattre des modèles de résolutions déposées par les comités et de décider de leur adoption.

Présidence

Les représentants des pays assurent la présidence de la session plénière.

Les représentants des pays d'un même continent élisent seulement l'un d'entre eux qui sera chargé de prendre la parole. Les trois représentants des continents ayant droit de parole dirigeront la session plénière.

Durant la session plénière, les délégués se concertent au sujet des résolutions proposées par les comités et votent. Chaque délégué est en possession d'une voix. L'assemblée plénière travaille selon le principe suivant:

8.1 Les présidents appellent les délégués des comités à présenter la résolution.

8.2 Appel au débat ouvert

8.3 Vote concernant les changements proposés

8.4 Vote

8.5 Discours de fin tenu par le représentant du pays (maximum 5 minutes)

Droit de parole

Les délégués se signalisent à l'aide de leurs cartes de vote. Les délégués, ainsi que le pays qu'ils représentent, sont appelés et déclarent avant leur intervention leur nom de façon claire pour le protocole.

Votes

Chaque délégué est en possession d'une voix. Les présidents des comités rassemblent les votes des comités et les communiquent à la présidence (par exemple: „Comité 1 – 10 voix pour, aucune contre et deux bulletins blancs).

Les résolutions sont définitivement adoptées seulement lorsqu'il s'agit d'une majorité relative. Les bulletins blancs ne sont pas considérés comme votes contre.

La présidence communique le résultat du vote au plénum.

§9 - Divers

9.1 Comportement

Les délégués doivent se comporter de façon à représenter au mieux leur pays. Ils doivent suivre les indications de leurs professeurs, de la direction du projet, des présidents des comités ainsi que de la présidence de la session plénière. Il est strictement interdit de fumer et de consommer de l'alcool. Tout abus ou faute sera réprimandée par une suspension immédiate. Dans ce cas, le ou les élèves concernés devront quitter les lieux et retourner dans leur pays d'origine, après que les parents aient été prévenus et sans remboursement de frais.

9.2 Tenue vestimentaire

Lors de l'ouverture du Parlement et durant la session plénière, les délégués doivent porter une tenue vestimentaire formelle (par exemple veste sakko. Les jeans et baskets ne sont pas autorisés).

Des tenues plus légères telles jeans et baskets sont autorisées lors des sessions des comités.

Glossaire:

Présidence de la session plénière: les représentants des pays d'un même continent élisent un porte-parole. Les 3 porte-paroles (d'Afrique, Amérique du Sud et Europe) forment et assurent la présidence de la session plénière.

Représentant d'un pays: le représentant présente son établissement scolaire et le pays que la délégation représente, et ce lors de l'ouverture de la semaine de session. Il assure la présidence de la session plénière. Les représentants sont également chargés d'appeler les délégués et porte-parole des comités à tenir un discours et présenter les résolutions.

Comités: les délégués établissent une proposition de résolution pour chaque thématique (8 objectifs du millénaire). Chaque comité est composé de délégués, un président, d'un porte-parole et d'un assistant.

Président de comité: il dirige le travail du comité et présente la résolution lors de la session plénière.

Porte-parole: il tient un discours au sujet de l'objectif de développement du millénaire lors de la session plénière.

Assistant: il aide et soutient le président du comité dans son travail.